

DECRET N° 2002-469 DU 30 OCTOBRE 2002

portant création de Brigades Routières de la
Gendarmerie Nationale.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la Loi n°90-032 du 11 décembre 1990 portant constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la Loi n° 90-016 du 18 juin 1990 portant création des Forces Armées Béninoises ;
- Vu** la Loi n° 81-014 du 10 octobre 1981 portant statut général des personnels militaires des Forces Armées Béninoises et les lois n°s 88-006 du 26 avril 1988 et 98-012 du 25 février 1998 qui l'ont modifiée et complétée ;
- Vu** la Loi n° 97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes en République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- Vu** le Décret n°2001-170 du 07 mai 2001 portant composition du Gouvernement et le Décret n° 2002-082 du 20 février 2002 qui l'a modifié ;
- Vu** le Décret n° 2001-492 du 12 novembre 2001 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Défense Nationale ;
- Vu** le Décret n° 2001-080 du 20 février 2001 portant organisation générale de la Gendarmerie Nationale ;
- Sur** proposition du Ministre d'Etat chargé de la Défense Nationale ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 16 octobre 2002 ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Il est créé des Brigades Routières de la Gendarmerie Nationale sur les axes routiers des départements indiqués à l'article suivant.

Article 2 : La compétence territoriale des Brigades Routières ainsi créées est celle des emprises des axes routiers ou des départements ci-après :

- Brigade routière de l'autoroute de Sèmè : autoroute Cotonou-SEME-KPODJI-KRAKE ;
- Brigade Routière de Porto-Novo : axes routiers des départements de l'Ouémé et du Plateau ;
- Brigade Routière d'Allada : axes routiers des Départements du Littoral et de l'Atlantique ;
- Brigade Routière d'Abomey : axes routiers du Département du Zou ;
- Brigade Routière de Lokossa : axes routiers des Départements du Mono et du Couffo ;
- Brigade Routière de Dassa : axes routiers du Département des Collines ;
- Brigade Routière de Parakou : axes routiers du Département du Borgou ;
- Brigade Routière de Kandi : axes routier du Département de l'Alibori ;
- Brigade Routière de Natitingou axes routiers du Département de l'Atacora ;
- Brigade Routière de Djougou : axes routiers du Département de la Donga.

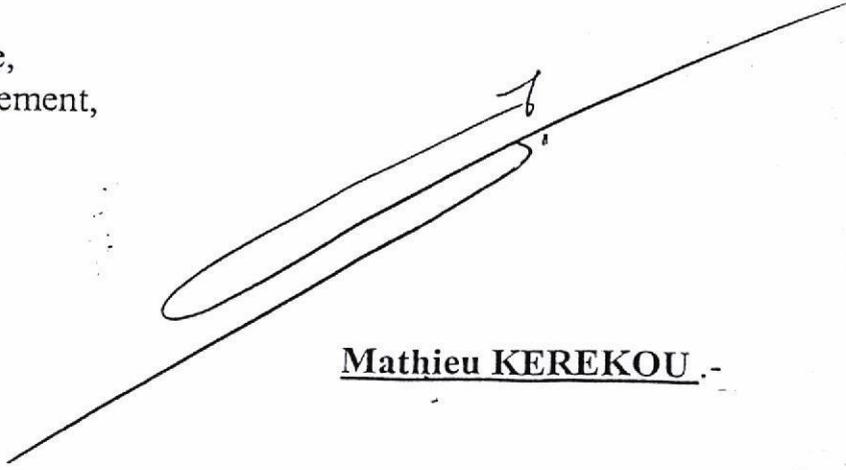
Article 3 : Les attributions, l'organisation et le fonctionnement des Brigades Routières sont déterminés par une note circulaire du Directeur Général de la Gendarmerie Nationale.

Article 4 : Le Directeur Général de la Gendarmerie Nationale est chargé de l'application du présent décret.

Article 5 : Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires prend effet pour compter de sa date de signature et sera publié au Journal Officiel.-

Fait à Cotonou, le 30 octobre 2002

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



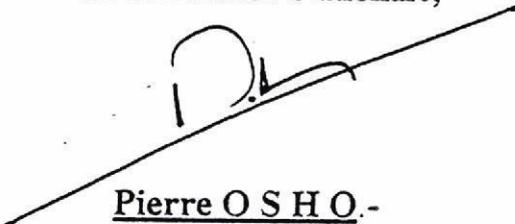
Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre d'Etat Chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale, de la Prospective
et du Développement,



Bruno AMOUSSOU

Le Ministre d'Etat chargé
de la Défense Nationale,



Pierre OSHO.-

Le Ministre de l'Intérieur,
de la Sécurité et
de la Décentralisation,



Daniel TAWEMA.-

Le Ministre de Finances
et de l'Economie,



Grégoire LAOUROU.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MECCAG-PD 4 MFPSS 4
MJLDH 4 MFE 4 Autres ministères : 18 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-
DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCOMB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-
ENAM-FADESP 3 -UNIPAR-FDSP 2 - JO 1

PHYSIONOMIE DES BRIGADES ROUTIERES

GROUPEMENTS REGIONAUX	BRIGADES ROUTIERES	COMPETENCE TERRITORIALE	OBSERVATIONS
GROUPEMENT SUD	Brigade Routière de l'Autoroute de Sèmè	Autoroute Cotonou-Sèmè-Kraké	Nouvelle Brigade
	Brigade Routière de Porto-Novo	Autres axes routiers des Départements de l'Ouémé et du Plateau	Brigade réaménagée
	Brigade Routière d'Allada	Autres axes routiers des Départements du Littoral et de l'Atlantique	Nouvelle Brigade
GROUPEMENT CENTRE	Brigade Routière d'Abomey	Département du Zou	Brigade réaménagée
	Brigade Routière de Dassa	Département des Collines	Nouvelle Brigade
	Brigade Routière de Lokossa	Départements du Mono et du Couffo	(Sans changement)
GROUPEMENT NORD	Brigade Routière de Parakou	Département du Borgou	Brigade réaménagée
	Brigade Routière de Kandi	Département de l'Alibori	Nouvelle Brigade
	Brigade Routière de Natitingou	Département de l'Atacora	Nouvelle Brigade
	Brigade Routière de Djougou	Département de la Donga	Brigade réaménagée